

L'oral du brevet se déroulera au collège Clemenceau lors de la **première quinzaine du mois de juin**. Une convocation sera remise à chaque élève.

1. L'oral du brevet : une épreuve obligatoire

L'élève présente un projet individuel ou collectif et sa problématique, mené dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), d'un des parcours éducatifs ou dans le cadre de l'enseignement d'histoire de l'art :

- parcours éducation artistique et culturelle
- parcours citoyen
- parcours éducatif de santé
- parcours avenir
- objet d'étude en histoire de l'art
- enseignements pratiques interdisciplinaires

2. Les attendus de l'épreuve

L'épreuve orale est une soutenance. Elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet mené par l'élève mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne et les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet. L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale tant du point de vue des contenus que de son expression. Ce sont essentiellement des compétences orales et la capacité de synthèse qui sont évaluées.

Les élèves peuvent appuyer leur exposé sur un support mais celui-ci ne doit pas éclipser la présentation orale et ne sera pas évalué

3. Les modalités de l'épreuve

L'élève a la possibilité de passer une partie de l'oral en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, chinois, portugais) et en équipe

Nombre d'élèves	Exposé oral	Entretien avec le jury	Durée totale de l'oral
1	5 minutes	10 minutes	15 minutes
2-3	10 minutes (chacun des candidats intervient à temps égal)	15 minutes (avec l'ensemble du groupe)	25 minutes

4. L'évaluation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale en langue française : 50 points
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points

5. La préparation de l'épreuve

- **Document « oral de soutenance du DNB »**

Après échange avec les professeurs et choix d'un projet, les élèves remettent obligatoirement au professeur principal le document « oral de soutenance du DNB », complété et signé par les responsables légaux **le lundi 24 avril 2023**.

- **Entraînement à l'oral**

Les élèves pourront s'inscrire, au retour des vacances de Pâques, à des sessions afin de travailler le plan de leur présentation ou s'entraîner pour la prestation orale. Ces heures seront programmées à la pause méridienne ou en fin de journée.

- **Oral blanc du brevet** : le **mercredi matin 17 mai**, les cours sont annulés, afin que les élèves de troisième présentent dans les conditions d'examen leur projet de soutenance. Ils recevront une convocation à cet effet.